

Pointe-Claire, le 17 septembre 2013

Entreposage illégal de PBC

## **La Ville de Pointe-Claire satisfaite de la prise en charge par le MDDEFP**

Le conseil municipal de Pointe-Claire est satisfait de la décision du ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, Monsieur Yves François-Blanchet, d'avoir mandaté le Ministère pour qu'il prenne en charge dès ce matin le site d'entreposage illégal de BPC de la firme Reliance, de voir à l'élimination le plus rapidement possible des BPC sur place puis à la décontamination du site.

« Les membres du Conseil sont satisfaits de la tournure actuelle des événements, car elle lève un risque potentiel élevé dans notre communauté », a expliqué le maire de Pointe-Claire, Monsieur Bill McMurchie, lors du point de presse avec le ministre, ce matin, sur les terrains de la firme Reliance.

« Pour nous, la priorité a toujours été de veiller à assurer la santé et la sécurité de nos citoyennes et de nos citoyens. Nous avons suivi le dossier pas à pas depuis l'existence du site illégal et nous sommes heureux que, à terme des premières échéances de l'Ordonnance ministérielle du 29 août, le site soit maintenant géré par les experts du Ministère », a ajouté le maire.

Les membres du Conseil sont aussi satisfaits de l'engagement du ministre Blanchet indiquant que les BPC seront éliminés du site dans les semaines qui viennent et que la décontamination des sols sera réalisée selon les échéances les plus courtes possible, même si ça veut dire qu'il faudra y mettre plusieurs semaines, voire quelques mois.

Comme promis, la Ville de Pointe-Claire continuera à suivre le dossier pas à pas et veillera à ce que la population soit tenue informée à chaque étape des opérations à venir, notamment par le site web de la Ville.

Source : Ville de Pointe-Claire

Renseignements : Jean Maurice Duddin, Astérisme relations publiques et communication, 514 771-5777 [jmduddin@asterisme.com](mailto:jmduddin@asterisme.com)

